

## 10 Faits divers &amp; Justice

## Noyade dans le département de l'Ogooué et des Lacs Une jeune fille se noie dans la Ngounié



Esther Leïla Oulabou qui vient de perdre la vie.



La jeune fille a coulé à l'embouchure où la Ngounié se jette dans l'Ogooué.

forment que ce sont d'autres parents qui vivent à Port-Gentil qui leur ont annoncé la triste nouvelle. Pourquoi Henri, qui est venu chercher l'enfant à la maison, ne nous appelle-t-il pas directement pour nous dire la vérité ? », s'est demandée la grand-mère inquiète. Aussitôt, la famille a prévenu la gendarmerie nationale, tout en précisant que la jeune fille n'a jamais fait de fugue par le passé. « Les gendarmes ont effectué le déplacement sur les lieux mais les recherches tardent à aboutir », regrettait alors Albertine Eyang. Accident par noyade ou sacrifice à des fins de crime rituel ? Chacun y est allé de son petit commentaire. Les recherches effectuées pour retrouver la victime viennent finalement d'aboutir. En effet, Esther Leïla Oula-

bou s'est noyée dans les eaux de la Ngounié. De retour, avant-hier, de l'endroit où s'est produit le drame, l'oncle de la défunte, Henri Ndong, nous a relaté sa version des faits. « C'est effectivement moi qui ai initié la sortie dans le campement avec certains membres de ma famille. Il y avait ma femme, mes sœurs, mon beau-frère, ma belle-sœur, mes nièces et mes neveux ainsi que quelques uns de mes petits-fils et petites-filles. Je suis venu à la maison de ma petite sœur Albertine pour chercher la petite Esther afin qu'elle se joigne au groupe. Nous sommes partis au campement le jeudi 6 septembre dans la journée », raconte-t-il, inconsolable. **INTENSES RECHERCHES** • Puis, il en vient aux circonstances de la noyade : « Le len-

demain, c'est-à-dire le 7 septembre, les enfants se lavaient dans la Ngounié et au fur et à mesure qu'ils avançaient dans l'eau, ils ont été surpris par la profondeur des lieux. C'est aux environs de 11 heures que les cris de détresse appelant "au secours !" attirèrent mon attention et, immédiatement, je suis parti précipitamment sur place. Sitôt arrivé, j'ai secouru les enfants. Puis, j'ai posé la question de savoir s'il manquait quelqu'un. On m'a fait comprendre que la petite Esther demeurait introuvable. Nous avons immédiatement appelé des hommes disponibles sur le site, puis nous avons lancé des filets à plusieurs reprises dans les eaux pour tenter de repêcher la victime. En vain. Nous avons aussitôt informé la brigade nautique de la gendar-

merie nationale qui est venue sur place pour participer aux recherches ». Informé à son tour, le procureur de Lambaréné, Christ-Noël Mangono Mambili, a ordonné aux agents de la brigade nautique d'effectuer d'intenses recherches pour retrouver rapidement l'adolescente, puis il a ouvert une enquête pour déterminer les circonstances exactes du drame. Après avoir ratissé large avec de gros moyens, les éléments de la brigade nautique ont pu enfin localiser, puis repêcher le corps sans vie de la jeune fille flottant sur l'Ogooué, dans les environs du village Ntyatanga. Esther Leïla Oulabou était élève dans un établissement scolaire de Libreville en classe de troisième.

E.N.

Lambaréné/Gabon

**UNE** disparition inquiétante défraie la chronique depuis des jours à Lambaréné, chef-lieu du département de l'Ogooué et des Lacs, dans le Moyen-Ogooué. Une jeune fille de 17 ans, Esther Leïla Oulabou, en vacances chez sa grand-mère, Albertine Eyang, au quartier Agninzoume, n'avait plus donné de ses nouvelles depuis le 7 septembre dernier.

L'adolescente, selon le témoignage de sa grand-mère, avait quitté le domicile familial la veille en compagnie de « mon grand-frère, Henri Ndong (...) pour un pique-nique au village Nzong-Mitang, dans le canton Ogooué-Ngounié situé à l'embouchure de la rivière Ngounié et du fleuve Ogooué. C'était le 6 septembre 2018. Malheureusement, le lendemain, une mauvaise nouvelle faisant état de sa disparition me parvient par le canal des parents résidant à Libreville qui, eux, m'in-

### Tribune de la victime

## Un gendarme détroissé par un voyou qui se fait la belle pendant sa garde à vue

**TOUT** au long de la dizaine d'années qu'il a passées dans les forces de défense nationale, le major A.C.D. a vu des vertes et des pas mûres. Notamment au cours de certaines affaires qui lui ont été confiées dans le cadre de ses responsabilités. Aussi bien dans l'arrière-pays qu'à Libreville. Mais ce à quoi le gendarme ne se serait jamais attendu, c'est qu'il serait, un jour, lui-même la cible d'un braqueur. Pis, que le mis en cause pourrait avoir le culot de se faire la belle au moment de sa garde à vue. Courant août dernier vers 10 heures, le major A.C.D. et ses collègues sont en pleine inter-

vention du côté de Rio, dans le troisième arrondissement de Libreville. Alors qu'il est en communication téléphonique avec sa hiérarchie pour lui rendre compte d'une situation, un individu lui arrache son téléphone portable et prend aussitôt la fuite. Immédiatement, les Officiers de police judiciaire (OPJ) prennent le voyou en chasse et finissent par le rattraper et le neutraliser dans les dédales d'Avéa, quartier sous-intégré du deuxième arrondissement de Libreville, tristement réputé pour abriter la plupart des voleurs de téléphones sévissant entre STFO et le PK 5. Le suspect est conduit sous

bonne escorte dans les locaux de l'unité de gendarmerie où exerce A.C.D. Et placé en garde à vue, en attendant son interrogatoire, conformément à la procédure. En effet, ce jour-là, les pandores ont d'autres dossiers plus urgents à boucler. Mais, à sa grande surprise, le lendemain à la première heure, le major A.C.D. constate que le délinquant présumé, dont on n'avait même pas encore procédé à l'identification, a réussi à s'évader. **CRISE DE CONFIANCE** • "Deux semaines après la commission des faits, je n'arrive toujours pas à m'expliquer ce qui s'est passé au cours de la

garde à vue du mis en cause", confie le gendarme, très affecté par une crise de confiance vis-à-vis de ses frères d'armes. De fait, le fonctionnaire du ministère de la Défense sait que, pour les nécessités d'enquête, un OPJ peut retenir dans les locaux du commissariat de police ou de brigade de gendarmerie, pendant 48 heures maximum, une personne contre laquelle il existe des indices faisant présumer qu'elle a commis ou tenté de commettre une infraction. "Le fait était d'autant plus avéré, car au moment du vol de mon téléphone par le jeune délinquant, j'étais en patrouille avec des collègues. Je

ne comprends pas pourquoi, sans même qu'il n'a pu être auditionné sur procès-verbal, le mis en cause a facilement réussi à se faire la belle", s'indigne la victime. Aussi, plusieurs questions taraudent-elles l'esprit du pandore. Le délinquant ou sa famille aurait-il proposé des espèces sonnantes et trébuchantes pour qu'il soit relaxé ? La cellule des gardes à vue était-elle convenablement fermée au moment où le suspect s'y trouvait ? Dans tous les cas, en réussissant son exploit, le mis en cause a porté un sérieux coup à l'intégrité de toute une unité.